

BP 37 - 19, Bd Jacques Albert
66201 ELNE CEDEX
FRANCE

TEL 04 68 92 94 00 FAX 04 68 92 94 01
sorodist@sorodist.fr

FACTURE N° : FA00019765

Date : 28/06/2019

Mode de règlement : VIREMENT ANTICIPE N° TVA Intracom : FR58813600772

Réprésentant : SERGE ANGLADE

Référence client : CDE N° PO1906 0062 DU 20/0919 CHANTIER PAULINE AIR FARM ANT

Date d'échéance : 28/06/2019

AQUAPONIE DEVELOPPEMENT

4 B, Lot Carbonnier
33670 LE POUT
France

Code Client : AQUAPONIE

Code	Désignation	Qté	Prix Un.	Rem. 1	Rem. 2	P.U. Net	Montant HT	T
	Transféré de : Bon de livraison N° BL00033020 du 27/06/2019.							
	Transféré de : Commande N° CM00029516 du 20/06/2019.							
	CDE N° PO1906 0062 DU 20/0919 CHANTIER PAULINE AIR FARM ANTICIPE							
CLIP25PPVDL	Collier Clip PP VDL Ø 25	25	1,810	75,00		0,453	11,33	20
C9025	Coude 90° PVC Pression Ø 25	70	0,214			0,214	14,98	20
VAC25	Vanne à boisseau à coller PVC Pression Ø 25	12	3,907			3,907	46,88	20
T9025	Té 90° PVC Pression Ø 25	28	0,245			0,245	6,86	20
7209025	Traversée de Paroi PVC Ø 25x1' 25	20	9,160	75,00		2,290	45,80	20
EF322534	Embout fileté PVC Pression Ø 32/25x3/4'	1	0,245			0,245	0,25	20
TP25162	Tube PVC pression PN 16 Ø 25 barre de 2ML	26	4,070	75,00		1,018	26,47	20
AFFRET	Commande expédiée par affrètement. <i>Sous réserve d'accessibilité en semi-remorque et de moyens de déchargement appropriés.</i>							

TOTAL HT	FRAIS DE PORT	TOTAL HT NET	ESCOMPTE	TOTAL TVA	NET A PAYER
152,57		152,57	0,00	30,51	183,08

Sauf conditions particulières prévues entre nos sociétés, la présente facture est payable dans un délai de 30 jours à compter de la livraison. Toute somme non payée à cette date est susceptible de porter intérêts à un taux de 10 % par mois de retard. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 40 Euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.